

Pour un usage raisonné du concept de prévention

Au sein des politiques de protection de l'enfance, le concept de prévention garde un crédit important et, au sein du couple prévention/action curative, continue de structurer nombre de schémas départementaux. Pourtant, il est aisé de repérer ses limites et ses impasses pour décrire les finalités et fonctions réelles de nombre d'actions qu'il englobe. A la réflexion, on peut se demander si l'usage d'une terminologie inspirée du modèle médical n'a pas pour fonction de contourner un certain nombre de tensions qui traversent le secteur quant à son rôle normatif, et ses modes de légitimation au sein de l'action publique. Et si finalement, il ne traduit pas la difficulté à énoncer et faire vivre dans les politiques publiques la nécessité, ou le droit des familles à un soutien, dans la difficile tâche que constitue aujourd'hui l'éducation des enfants. Sans que l'aide apportée ne soit sous entendue par une potentielle dangerosité à l'égard des ses enfants qui ne peut (ni ne doit) constituer le seul fondement d'une politique dans ce domaine.

Laurent Barbe. Consultant. Cabinet CRESS 01 53 42 66 40
laurent.barbe.cress@orange.fr

Article paru dans la Revue d'Action Juridique et Sociale n°244- Avril 2005
et repris dans un ouvrage collectif :
La prévention au sein des politiques de protection
de l'enfance : un concept à interroger.
In « la prévention : concept, politiques,
pratiques en débat ». L'harmattan. Logiques sociales. 2005

1- Un succès incontesté...

Dans les travaux de conseil que je mène au sein de ce secteur (accompagnement d'équipes, évaluation, aide à la définition de schémas départementaux...), j'ai souvent l'occasion de constater l'usage intensif qui est fait du terme de prévention. Avant d'en proposer une critique, il convient d'en différencier les formes les plus fréquentes.

A- La prévention est régulièrement citée comme fonction centrale de certaines interventions de milieu ouvert souvent considérées comme *préventives d'un placement*. Si cette manière de décrire ces mesures est aujourd'hui contestée, elle a été à l'origine de leur montée en puissance pour contrebalancer le placement, qui constituait la mesure phare emblématique et quasi unique de l'ancienne DDASS.

B- La notion apparaît aussi, dans les réflexions sur l'action, pour exprimer un souhait d'*intervenir avant, plus tôt...*comme si – il faudra y revenir – on pouvait établir avec sûreté que les types d'intervention proposées pouvaient avoir réellement le pouvoir d'éviter les problèmes en question.

C- Enfin le terme constitue *une dénomination générique* englobant un grand nombre d'actions considérées comme en amont d'interventions plus intrusives au sein de la famille. Sous ce terme, nombre de schémas désignent ainsi toutes les actions menées par un ensemble considérable d'acteurs et d'institutions intervenant auprès des enfants, adolescents et des familles dans un cadre éducatif, de soin, de soutien social, d'insertion, etc. (service social scolaire, PMI, circonscriptions sociales, équipes de prévention spécialisée, Centres Sociaux, santé mentale¹, etc).

Le terme de prévention constitue ainsi une sorte de sésame, connoté de manière très positive et difficile à questionner...tant il paraît évident et de bon sens qu'il serait mieux d'agir en amont pour éviter des formes d'intervention vécues comme très difficiles. Dans les politiques mises en place dans ce domaine, il n'y a d'ailleurs pas de débat majeur entre les tenants d'une politique de prévention et ceux d'une politique « réparatrice »ou curative. L'idée préventive, aussi floue soit-elle, s'impose facilement dans les esprits.

¹ Et on pourrait fortement allonger la liste...

Aucun schéma départemental récent n'oublie d'y faire une référence majeure. Même les degrés d'investissement concrets peuvent être très variables, c'est rarement en raison d'un conflit de perspective.

2- Limites et impasses

Et pourtant, dès qu'on mène une analyse plus fouillée, on voit bien qu'il s'agit là d'une terminologie critiquable sur trois plans principaux :

- Le danger qu'il s'agit d'éviter y est difficile à définir.
- Le lien entre l'action et l'évitement y est plus problématique que dans d'autres domaines
- Il réduit la visée de l'action et la nature même de la relation avec ceux qui en bénéficient.

A- Un danger difficile à énoncer

Quand on regarde sur internet ce qu'on peut trouver accolé au terme de prévention, on obtient une liste impressionnante, un peu à la Prévert. Au sein de celle-ci, on peut observer que le problème ou le risque qu'il s'agit de prévenir est parfois clair et peu discutable. C'est par exemple le cas du cancer, des accidents domestiques, de la carie, des maladies sexuellement transmissibles, du dopage, de la torture, et on pourrait bien sur en ajouter quelques autres. A l'évidence, l'objet de ces politiques est détestable et on voit mal quelle controverse il serait raisonnablement possible de développer en faveur de la carie, du cancer, du VIH, ou de la catastrophe industrielle....

Mais l'objet concerné par cette prévention est parfois beaucoup plus général et délicat à identifier comme quand on évoque la prévention spécialisée, la prévention de la délinquance² ou encore la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance.

Quand on questionne les acteurs pour approfondir ce qu'il s'agirait d'éviter, la difficulté est contournée de trois manières peu satisfaisantes.

◇ Evoquer *la prévention de la maltraitance ou des mauvais traitements* reste insatisfaisant et réducteur car la maltraitance ne constitue qu'une part³, et pas toujours la plus importante numériquement, des interventions menées. A la fois par tous les intervenants sociaux de ce vaste secteur dit préventif, et aussi dans le cadre des interventions de protection⁴ menées « quand la santé, l'éducation, la sécurité de l'enfant sont mises en danger », sans qu'il soit question d'une faute des parents⁵. Et quand on sait à quel point nombre d'interventions visent surtout à traiter les difficultés familiales liées à une situation socio-économique difficile, on voit ce que cette définition a de réducteur, voire de stigmatisant.

◇ Parler comme certains le font de *prévention du danger ou des difficultés éducatives* fait tomber dans une généralité extrême, à la fois du fait de l'imprécision des termes⁶.et de la variabilité culturelle de ces deux notions. Si tout est prévention comme certains le disent parfois, la notion perd tout pouvoir discriminant.

◇ Enfin, évoquer *la prévention de la séparation ou du placement, ou encore de l'intervention judiciaire...*

n'est pas sans poser problème. Cela revient à désigner comme problème à éviter une autre forme d'intervention (pourtant elle même justifiée par les situations entrant dans son champ). Cette position qu'on peut caricaturer en la nommant *prévention de l'intervention des autres* est problématique à de nombreux titres :

² Qui est bien plus plurielle que le singulier ne le laisse entendre

³ souvent estimée autour de 30 %

⁴ article 375 du code civil

⁵ qui ne constitue qu'un des cas de figure au coté de la négligence, des difficultés temporaires...

⁶ Selon une critique bien connue, déjà exprimée dans le rapport Bianco Lamy de 1980

- C'est un point de vue très autocentré, puisque non référé à la situation même. Au lieu d'être ce qu'il faut éviter, ces formes d'intervention plus intrusives sont parfois, au contraire, ce qu'il faut mettre en place. Il n'est donc acceptable de dire qu'il faut les éviter que si l'on est certain d'avoir mis en place une intervention substitutive, ne revenant pas à laisser les enfants dans une situation de danger inacceptable.
- En intégrant dans la définition une critique implicite de l'intervention d'autres acteurs, elle rend difficile des processus de coopération qui seraient au contraire à améliorer. Souvent les équipes de foyer analysent ainsi - à juste titre - comment la séparation, étant vécue comme un échec, y compris pour les intervenants de milieu ouvert a bien du mal à ne pas le devenir. Alors que, dans un certain nombre de cas, il est aisé de constater qu'on a beaucoup trop attendu pour enclencher une séparation, seule susceptible d'arrêter un processus familial pathogène ou mortifère. Et qu'elle va au contraire favoriser une évolution positive que les autres interventions avaient été dans l'impossibilité d'enclencher.
- Enfin, cela conforte l'idée que les actions préventives en question sont peu efficaces puisque le passage à l'intervention qu'on prétendait éviter est à la fois récurrent et non négligeable en pourcentage.

B- Un lien problématique entre action et évitement

Ce manque d'une définition simple du phénomène à éviter est à relier à la difficulté conséquente pour établir (de manière suffisamment crédible et consistante) l'existence d'un lien entre les actions dites préventives et un résultat précis.

Plusieurs raisons expliquent cette difficulté :

◇ *Les actions dites de prévention contribuent toujours en partie à la détection des situations problématiques nécessitant une intervention plus forte. C'est par exemple le cas entre les mesures de milieu ouvert et les mesures de séparation, puisque qu'une grande majorité des placements sont initiés à partir de ce type de mesure au domicile. Et cela est logique si l'on admet (ce que les acteurs dénie souvent) la partie contrôle de leur fonction et le rôle de la proximité dans la détection des situations de difficulté. Cela rappelle le double sens du terme prévenir qui signifie à la fois « aller au devant pour faire obstacle à l'apparition d'un phénomène fâcheux » et aussi « précipiter l'accomplissement »⁷ (comme dans l'expression prévenir les désirs de quelqu'un).*

◇ *Il est difficile d'ignorer que la réactivité du dispositif aux situations de danger et de maltraitance est produite par nombre de facteurs propres au système d'intervention lui même. Les différences d'intervention entre les différents départements français témoignent d'une réactivité sociale aux difficultés éducatives très variable selon les contextes locaux et, en bonne part, déterminée par l'équipement historique des départements et par des facteurs propres à l'organisation⁸ du système. Rendant ainsi difficile d'interpréter de manière précise les variations observées. Pouvant résulter de facteurs, poussant au développement de ces interventions (sensibilité accrue à la maltraitance, augmentation des conflits liés aux divorces et aux recompositions familiales, dégradation des conditions de vie et des revenus...). Ou de ceux qui tendent au contraire à les limiter (secteurs non connus, baisse de la réactivité sociale, limitation par les budgets, etc.).*

◇ *Enfin, les systèmes d'information statistiques sont très peu efficaces pour permettre de raisonner de manière véritablement argumentée sur les effets de tel ou tel dispositif d'intervention. Et ça n'est pas demain que l'on disposera des outils permettant de valider des liens forts entre méthodologie préventive et résultats obtenus (en termes d'évitement d'autres interventions).*

⁷ Larousse

⁸ la vacance d'un poste de magistrat, le renouvellement des responsables de circonscription pouvant par exemple expliquer une part des fluctuations observées.

C- Une posture relationnelle problématique

Mais la dernière critique, pour moi la plus radicale d'un usage abusif du terme de prévention, a trait au mode de relation qui se noue avec les personnes concernées quand l'action les concernant est ainsi pensée et justifiée uniquement en termes de prévention.

Car cela réfère la finalité et donc la valeur de l'action, non à ce qu'elle apporterait intrinsèquement aux personnes, et dont ils pourraient témoigner, voire qu'ils pourraient débattre....mais à un mal, un danger qu'il s'agit d'éviter et dont ces personnes seraient ainsi le potentiel vecteur.

Quand le danger peut être objectivé en terme de maladie, d'accident, cela n'est pas trop grave et il est facile d'être d'accord sur le fait qu'on veut l'éviter.

Quand d'une certaine manière le danger ou la menace « c'est vous et votre relation avec votre enfant », il n'en va pas de même. On a souvent dénoncé les pédagogies « pour le bien ». Que penser alors de celles qui ne se fonderaient *que* sur « le mal à éviter » qui serait potentiellement en chaque parent ? Sans compter que rien ne garantit qu'être l'objet consentant de ces interventions ne garantisse qu'on éviterait l'apparition de la difficulté en question.

L'idée de prévention vient donc, dans ce domaine, se mettre en tension avec l'évolution souhaitée par le législateur, qui affirme la nécessité d'un système négociant plus et mieux ses interventions au sein de l'intimité familiale. Les validant au nom d'un danger devant faire l'objet d'un véritable débat contradictoire⁹. Se situant dans un au delà de la situation, elle constitue potentiellement un retour à une forme paternaliste de la relation.

Alors qu'on peut penser que l'éthique démocratique exige que l'action menée dans le cadre des politiques publiques soit débattue avec les personnes auxquelles elle est destinée, sans que la référence à un mal hypothétique vienne jouer un rôle de joker qui disqualifie - bien facilement - la parole de ceux qui sont concernés sur ce que l'action pourrait et devrait leur apporter.

3- La prévention...de questions délicates ?

Pour finir, il est nécessaire de se demander pourquoi l'usage d'une terminologie, finalement aussi peu satisfaisante pour décrire l'action réelle, s'impose à ce point. Et, il n'est pas anodin de constater que l'appel à une terminologie de la prévention se réfère au modèle et à un *imaginaire* médical dans lequel :

- Il n'y a *pas de débat* sur la réalité d'un danger « objectif » (constitué par la maladie).
- Il existe *un lien démontrable entre l'action menée et l'évitement du danger*, qui limite les débats sur la justification de l'action, ou ne le pose qu'en termes de moyens mobilisables.
- *La question de l'avis du « patient » est secondaire*, celui-ci ne pouvant qu'être d'accord avec cette démarche faite « pour son bien » par « ceux qui savent ».

Or, sur tous ces aspects, le secteur de la protection de l'enfance est traversé par des tensions fortes que le recours consensuel à la notion de prévention permet de contourner à moindres frais.

Un dispositif au cœur de conflits instituants

En utilisant à l'excès la terminologie de la prévention, en laissant entendre qu'il faudrait étendre en permanence le champ des interventions sociales (plus tôt, plus fort...), certains intervenants semblent chercher à conjurer la conflictualité qui est au cœur de ce dispositif d'intervention. Car celui-ci est au cœur d'un travail permanent et difficile de redéfinition des rôles et des places au sein de la famille (droits des enfants, rôles parentaux, etc) prenant de multiples formes : conflit de normes entre la collectivité et certaines familles quant à la manière de considérer et d'élever les enfants, conflits d'appartenance au sein des familles, conflits liés au divorce, conflits de l'évolution des rôles sexués, conflits lors de l'adolescence...

⁹ Cf l'obligation de communication des dossiers d'assistance éducative...

Ainsi, on peut se demander si ce qui est en jeu n'est pas - moins une naïveté sur la capacité qu'on aurait ainsi à pacifier la vie familiale¹⁰ - qu'une difficulté à nommer, débattre, assumer la fonction normative en jeu dans ce secteur. Sans revenir à la thématique ancienne du contrôle social, il convient de ne pas oublier que les institutions « *ne font pas que « réparer le social » comme elles croient le faire, mais elles produisent aussi « du social », dans la mesure où elles attribuent des rôles, construisent des trajectoires, fixent des destinées* »¹¹. Concernant la question de l'enfance et de sa place dans nos sociétés, qui est au cœur de ce dispositif, intervenant au nom de ce que la collectivité estime ou non acceptable, on voit bien l'impasse que constitue une vision naturaliste de la maltraitance ou du danger. Amenant à les penser sur le modèle de la catastrophe naturelle ou de la maladie et donc faisant l'impasse sur la manière dont elle constitue une construction sociale (et imaginaire au sens de Castoriadis). Au lieu d'affronter pleinement les débats et les perplexités éthiques auxquels nous confrontent ces questions et notre volonté collective d'intervention.

• Une relation en évolution entre individus et institutions

Ensuite, on ne peut esquiver que ce secteur est pris dans un questionnement fort quant aux relations qu'il développe avec ses usagers. Comme l'ensemble du secteur social, il est soumis à une injonction de mieux respecter les droits formels de ses usagers¹², de soutenir les parents et la parentalité qui ne cesse d'être affirmée par l'évolution légale et réglementaire, traduisant elle-même une évolution majeure des rapports entre individus et institutions.¹³ Et le secteur fait l'objet de critiques régulières sur la violence institutionnelle faite aux familles et particulièrement aux plus pauvres.¹⁴

Mais, il est en même temps soumis à une forte pression sur son efficacité en matière de protection de l'enfance maltraitée avec une montée en ligne régulière des médias et de ceux qui se considèrent d'abord comme « protecteurs de l'enfant ».

Il existe à la fois une tension et des débats importants sur ces points¹⁵ qui ne peut être esquivés et sont au cœur des questionnements actuels par exemple, sur le placement et son usage, sur les rôles respectifs des experts et des magistrats, sur la gestion des situations d'abus sexuels ne débouchant pas sur des condamnations, etc. On n'est pas dans ce domaine dans la simplicité relationnelle d'un accord commun sur un mal à éviter. Comment ne pas le constater ?

• des référentiels questionnés...

La thématique de la prévention dans ce domaine a comme faiblesse d'avoir du mal à prouver ses résultats. Mais son usage permet de contourner la difficulté qu'on rencontre souvent à affirmer ou faire valoir le souhaitable de ces actions sous l'angle de la solidarité ou de la correction de certaines inégalités sociales.

Or, les raisons des difficultés familiales et éducatives traitées dans ce secteur sont multiples. Elles sont à la fois psychologiques et parfois trans-générationnelles, mais elles sont aussi culturelles, sociales, économiques.

Et il existe une certaine violence sociale dans le fait de ne s'intéresser qu'à l'enfant (ou à l'image de l'enfant) indépendamment des conditions sociales dans lesquelles vivent ses parents. Je relaie ainsi la remarque souvent faite sur l'euphémisation de la part sociale des difficultés rencontrées dans ce secteur qui n'est pas secondaire dans un contexte de précarisation générale des conditions d'existence.

¹⁰ S'il est des professionnels mal placés pour avoir une vision trop idyllique de la famille, ce sont bien ceux là.

¹¹ Gilbert Berlioz. De quoi avons nous peur ? - Texte de l'intervention au colloque « Travailler avec la peur » de BUC Ressources (novembre 2002).

¹² Cf la loi 2002-2

¹³ Loi du 6 juin 1984, loi de janvier 2002-2 etc

¹⁴ ATD

¹⁵ cf Le débat autour du livre récent de Maurice Berger sur « l'échec de la protection de l'enfance ».

Dans une comparaison européenne des systèmes de protection de l'enfance, la Grande Bretagne était présentée à travers l'idée que « mieux vaut être en danger que dans le besoin ¹⁶».

Cela décrit assez bien le risque majeur que je ressens à l'heure actuelle. Il consiste à gommer bien vite le lien (certes ni linéaire, ni mécanique) entre situation sociale difficile et difficulté à élever ses enfants selon les standards d'une société - tendant à une certaine idéalisation de l'enfance, mais parfois peu soucieuse ou intéressée par les conditions d'existence de leurs parents.

En cela, l'argumentaire de la prévention constitue parfois un évitement du débat sur le rôle de la collectivité, dans l'aide à l'éducation pouvant être apportée aux familles, dans la correction d'un certain nombre d'inégalités d'accès aux ressources nécessaires à mener à bien l'éducation des enfants et l'intégration sociale des adolescents, dans un contexte rien moins que délicat à cet égard.

Pour conclure, je voudrais que mon propos soit bien compris. En critiquant ainsi la thématique de la prévention appliquée à ce secteur, je ne dis en rien qu'il n'est pas important de mener des actions en dehors des actions plus proprement curatives ou réparatrices. Je pense, au contraire, qu'il est possible et souhaitable pour la collectivité d'intervenir plus et mieux pour soutenir le processus d'éducation, particulièrement au sein des milieux sociaux pour lesquels c'est le plus difficile.

Il existe dans les schémas une vraie nécessité d'articuler les actions du premier cercle (les interventions de protection) et celles menées par l'ensemble des institutions s'intéressant aux familles, aux enfants et adolescents.

Mais on peut le faire et le dire autrement qu'en ayant recours à la figure d'un évitement qui de ce fait, peut rapidement devenir stigmaté. Et la notion de droit au soutien et à l'aide me paraît finalement plus respectueuse des familles que l'évocation permanente d'un danger potentiel qu'elles représenteraient et que tous nos efforts ne viseraient qu'à conjurer.

L'enjeu est ainsi concrètement d'éviter que « l'ASE » ne soit une « voiture balai » des politiques sociales, s'occupant des enfants faute d'avoir su aider les parents. Mais aussi qu'elle ne soit que la « bonne conscience » d'une collectivité qui se passionne pour l'enfant mais bien peu pour les conditions d'existence de sa famille, comme si ces deux réalités pouvaient être pensées de manière totalement clivée.

¹⁶ Alain Grevot. *Voyage en protection de l'enfance. Une comparaison européenne.* Vauresson CNFE- Protection Judiciaire de la Jeunesse 2001